



- Membre Fondateur**
- De la Fédération Internationale des journalistes
 - De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimedias (SATEV)

<i>Augmentation au 1er janvier 2015, +0,5%</i>			
Paielement à l'acte		Paielement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	13,94 €	Dossier, enquête (<i>sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non</i>) :	
Document commandé ou accepté, diffusé ou non		* pige journalière	
papier	33,62 €	81,91 €	
bobino, élément sonore	40,95 €	Pige pour une journée de travail	
document visuel	48,29 €	Dossier, enquête :	
Journaux radio		* stagiaire moins d'un an	
* <i>vacation avec présentation</i>		* stagiaire plus d'un an	
matin	81,91 €	* titulaire	
midi ou soir	54,73 €	Permanence	
* <i>vacation sans présentation</i>		* stagiaire moins d'un an	
matin	54,73 €	* stagiaire plus d'un an	
midi ou soir	33,62 €	* titulaire	
		83,34 €	

Reporters d'images : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire

ATTENTION : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (9,61 € par heure) Le Smic référence 151,66 h s'élève à 1 457,52€ bruts mensuels au 1er janvier 2015.